

**PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Le mardi 16 juin 2026, 18 h 45

Local 1044

Réunion n° 5

**Sont présents (es) :**

Caroline Beaudry  
Anik Cadieux  
Béatrice Turcot-Ouellet  
Talie Fortier  
Michel Gasseau  
Patrick Gravel  
Katie Dubois

Maude Laflamme  
Hélène Sénéchal  
Jésus Jérôme Lacroix  
Nina Soulard  
Karla Tessier-Bernatchez  
Rachel Berrouard

**Sont absents (es) :**

Valérie Bourque-Veilleux  
Rose Marie Drolet-Vézina

Annie Vallée  
Elizabeth Cineus

**Invité :**

Andréanne Roux,  
gestionnaire administrative

**26-05-01 Mot de bienvenue et ouverture de la réunion**

Monsieur Michel Gasseau, président, souhaite la bienvenue aux membres.  
Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

**26-05-02 Questions du public**

En raison de l'absence de public, aucune question n'est adressée au conseil.

**26-05-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

PRÉAMBULE : Monsieur Michel Gasseau procède à la lecture de l'ordre du jour et demande si des gens ont des points à ajouter.

CONSIDÉRANT : que la directrice et le président ont élaboré l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT : que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de madame Katie Dubois appuyée de madame Hélène Sénéchal, il est résolu à l'unanimité ;  
**CE-25/26-33 ;**

D'ADOPTER : l'ordre du jour proposé.

**25-05-04      Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la séance du 5 mai 2026**

PRÉAMBULE :            Madame Maude Laflamme demande aux membres du conseil qui ont assisté à cette réunion s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal.

CONSIDÉRANT :        que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 5 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE :    sur proposition de madame Anik Cadieux appuyé de Hélène Sénéchal, il est résolu à l'unanimité ;  
**CE-25/26-34 ;**

D'ADOPTER :           le procès-verbal de la réunion du 5 mai 2026 avec les modifications suggérées.

**26-05-05      Correspondance**

Aucune correspondance.

**26-05-06      Dossiers pour décision**

**6.1 Adoption du budget annuel 2026-2027 (présentation)**

PRÉAMBULE :            Madame Andréanne Roux, gestionnaire administrative, présente le budget annuel de l'établissement 2026-2027.

CONSIDÉRANT :        que le budget doit être équilibré et adopté par le conseil d'établissement ;

EN CONSÉQUENCE :    sur proposition de madame Karla Tessier-Bernatchez secondé par madame Nina Soulard, il est résolu à l'unanimité ;  
**CE-25/26-35 ;**

D'ADOPTER :           le budget 2026-2027 selon les données actuellement disponibles.

**6.2 Campagne de financement**

PRÉAMBULE :            Toute campagne de financement doit obligatoirement être :  
• Approuvée par résolution du conseil d'établissement ;  
• Faite au nom de l'école ou du centre ;

- Réalisée dans le but de réduire le coût d'un projet prédéterminé ;
- Compatible avec la mission de l'établissement ;
- Pour des activités qui ne sont pas visées par la gratuité scolaire.

**CONSIDÉRANT :** qu'il revient au conseil d'établissement d'approuver, par résolution, les campagnes de financement et d'en déterminer les modalités.

**EN CONSÉQUENCE :** sur proposition de madame Anik Cadieux secondée par madame Rachel Berrouard, il est résolu à l'unanimité ; **CE-25/26-36** ;

**D'APPROUVER :** les campagnes de financement déposées.

### **6.3 Fonds à destination spéciale Roger-Comtois et budget conseil d'établissement**

Madame Andréanne Roux dépose les soldes actuels du fonds Roger-Comtois et du conseil d'établissement.

**PRÉAMBULE :** Madame Maude Laflamme présente les propositions d'utilisation du budget du conseil d'établissement ;

**CONSIDÉRANT :** que le conseil d'établissement doit approuver l'utilisation de son budget de fonctionnement ;

**EN CONSÉQUENCE :** sur proposition de monsieur Jésus Jérôme Lacroix, appuyé par Rachel Berrouard, il est résolu à l'unanimité ; **CE-25/26-37** ;

**D'APPROUVER :** l'utilisation d'un montant de 5000\$ du budget du conseil d'établissement pour l'achat d'une console et de caisses de son ainsi d'environ 3000\$ pour l'achat de micro-ondes.

### **6.4 Sorties 2026-2027**

**PRÉAMBULE :** Madame Maude Laflamme propose d'approuver les sorties éducatives.

**CONSIDÉRANT :** que les sorties éducatives doivent être approuvés par le conseil d'établissement.

**EN CONSÉQUENCE :** Madame Talie Fortier propose, appuyée par

madame Rachel Berrouard, qu'il soit résolu à l'unanimité ; **CE-25/26-38** ;

D'APPROUVER : les sorties éducatives présentés.

## **6.5 Approbation grille-matières adaptation scolaire 2026-2027**

PRÉAMBULE : Madame Maude Laflamme présente les grilles-matières 2026-2027 élaborées en collaboration avec le secteur de l'adaptation scolaire ;

CONSIDÉRANT : qu'en vertu des articles 86 et 89 de la loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit approuver le temps alloué pour les matières obligatoires et à option pour l'année scolaire 2026-2027 et que les documents ont été transmis dans un délai raisonnable ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de monsieur Patrick Gravel, appuyé par madame Caroline Beaudry, il est résolu à l'unanimité ; **CE-25/26- 39** ;

D'APPROUVER : les grilles-matières 2026-2027 de l'adaptation scolaire.

## **6.6 Horaire modifié adaptation scolaire**

PRÉAMBULE : Madame Maude Laflamme présente le calendrier de la rentrée progressive et des journées de concertation 2026-2027 pour le service UNIK et FPT.

CONSIDÉRANT : que le CÉ approuve selon l'article 87 de la LIP, la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de madame Katie Dubois, appuyée par madame Hélène Sénéchal, il est résolu à l'unanimité ; **CE-25/26-40** ;

D'ADOPTER : Les demandes de modification à l'horaire pour le secteur UNIK et FPT.

## **6.7 Adoption du rapport annuel du conseil d'établissement 2025-2026**

**PRÉAMBULE :** Madame Maude Laflamme présente le rapport annuel 2025-2026 du conseil d'établissement et demande aux membres s'ils ont des modifications à apporter.

**CONSIDÉRANT :** que le conseil d'établissement adoptera selon l'article 82 de la LIP, le Rapport du Conseil d'établissement ;

**EN CONSÉQUENCE :** sur proposition de madame Rachel Berrouard appuyée de madame Katie Dubois, il est résolu à l'unanimité ;  
**CE-25/26-41 ;**

**D'ADOPTER :** le rapport annuel 2025-2026 du conseil d'établissement par les membres du conseil d'établissement de l'école secondaire Roger-Comtois.

## **6.8 Contenus obligatoires 2025-2026**

**PRÉAMBULE :** Madame Maude Laflamme présente le tableau de planification des contenus obligatoires ;

**CONSIDÉRANT :** en vertu des articles 85 de la loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement a la responsabilité d'approuver la planification proposée par la direction de l'école ;

**EN CONSÉQUENCE :** sur proposition de madame Katie Dubois, appuyée par madame Anik Cadieux, il est résolu à l'unanimité ;  
**CE-25/26-42 ;**

**D'APPROUVER :** la planification proposée.

## **25-05-07 Reddition de comptes**

### **7.1 Rapport de la présidence**

Aucun rapport.

### **7.2 Rapport de la direction**

#### **Plan de mise en œuvre 2026-2027**

En 2026-2027, le souhait est de poursuivre et d'intensifier nos actions et nos moyens pour améliorer notre pallier 1 et nos mesures universelles.

Les moyens suivants seront mis de l'avant :

- Poursuite de l'encadrement éducatif et bonification du guide pour rassembler l'ensemble de nos trajectoires et fonctionnement.
- Poursuite de la formation offerte aux enseignants sur l'enseignement efficace.
- Mise en place d'une culture collaborative.
- Faire rayonner les contenus associés au système de soutien à pallier multiple (SSPM).

### **Organisation scolaire 2026-2027**

L'école accueillera près de 2500 élèves répartis ainsi :

19 groupes de 1<sup>re</sup> secondaire.

18 groupes de 2<sup>e</sup> secondaire

18 groupes de 3<sup>e</sup> secondaire

15 groupes de 4<sup>e</sup> secondaire

15 groupes de 5<sup>e</sup> secondaire

5 groupes UNIK

2 groupes FPT

### **Date assemblée générale annuelle**

L'assemblée générale annuelle de parents aura lieu le 9 septembre prochain à 18 h 30.

### **Équipe de gestion 2026-2027**

L'équipe de gestion pour l'année 2026-2027 :

Voici la répartition des niveaux et des programmes :

- Secondaire 1 : Anne-Marie Gendron
- Secondaire 2 : Anthony Larouche
- Secondaire 3 : Samuel Lapointe
- Secondaire 4 et UNIK : Nathalie Bertrand
- Secondaire 5 et FPT : Gino Beaulieu
- Programmes particuliers secondaire 1 à 5 (PEI et IntégraTic) ainsi que CréaTic : Kathleen Robitaille
- Direction d'école : Maude Laflamme
- Gestionnaire administrative : Andréanne Roux

Certains dossiers spécifiques seront également sous la responsabilité des personnes suivantes :

- Sorties et voyages : Andréanne Roux
- Parascolaire – volet sportif : Samuel Lapointe
- Parascolaire – volet culturel et Comité promotion et prévention : Gino Beaulieu

### 7.3 Rapport du représentant au comité de parents

M. Patrick Gravel présente un résumé des deux dernières rencontres du comité de parents, tenues les 5 et 27 mai 2026. Les élections des différents comités ont été réalisées. Concernant le conseil d'administration, deux postes représentant la communauté demeurent vacants. Un nouvel appel de candidatures sera lancé en août. Les travaux entourant l'élaboration du prochain Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) débiteront l'an prochain et les conseils d'établissement seront consultés dans le cadre de cette démarche. Au sujet du transport scolaire, des enjeux de communication entre les fournisseurs et le Centre de services scolaire ont été soulevés, dans un contexte où la pénurie de chauffeurs persiste. Enfin, des informations ont été transmises concernant les coûts de reprographie.

### 7.4 Rapport du conseil étudiant

Les rencontres se sont terminées le 22 mai. Le conseil a été consulté sur le budget du conseil d'établissement et des réflexions ont lieu pour l'année 2026-2027 et la répartition des dossiers.

### 7.5 Rapport de la communauté

Les sondages ont eu lieu auprès des élèves, des parents, des entraîneurs et des membres du personnel. Un rapport officiel sera soumis à l'automne.

Deux nouvelles écoles seront accompagnées par DAM l'an prochain.

## 25-06-08 Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT : que l'ordre du jour est épuisé ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de madame Karla Tessier-Bernatchez appuyée de madame Talie Fortier, il est résolu à l'unanimité ; **CE-25/26-43** ;

DE LEVER : l'assemblée de la séance ordinaire à 20 h 27.



**Maude Laflamme**

Directrice